

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du jeudi 8 avril 2021

Date de la convocation : 23 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 8 avril à seize heures trente, les membres du Conseil Municipal de la ville du Saint-Esprit, régulièrement convoqués, se sont réunis en Mairie, salle des délibérations, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR :

1. Dispositif « territoire zéro chômeur de longue durée »
2. Transfert de la compétence plan local d'urbanisme à la Communauté d'Agglomération de l'Espace Sud Martinique
3. Etat annuel des indemnités perçues par les élus siégeant au conseil municipal
4. Annulation d'un titre de recette émis sur l'exercice 2020
5. Vote des taux de la fiscalité directe locale 2021
6. Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2020
7. Vote du budget primitif 2021
8. Informations diverses

Étaient présents : M. Fred Michel TIRAULT, Maire et Président - M. Erick PIGNOL - Mme Sylvia ELISMAR-JEAN-BAPTISTE-SIMONNE (arrivée à 17h45) - M. Eddy LOUIS-ALEXANDRE dit PETIT-FRERE - Mme Patricia BOCLÉ-BRIAND - M. Athanase MONDÉSIR - Mme Peggy FAGOUR - M. Jocelyn ALCINDOR - Mme Cynthia JACOB - (Adjoint) - M. Alexandre GERALD - M. Christian MARTIAL - Mme Huguette DELEM - Mme Maryse GOUJON - M. Guybert FIRMIN - Mme Marie-Annick APOCALE - Mme Judith DIALLO - M. Steve ALLONGOUT - Mme Annie GROS-DUBOIS - M. Olivier BERISSON (Conseillers Municipaux).

Étaient absents (es) excusés (es) :

- Mme Maryse PLANTIN

Procurations :

- M. Stephen ADOLPHE à M. Steve ALLONGOUT
- M. Thierry DORVAN à M. Erick PIGNOL
- M. Boris VIGILANT à M. Fred Michel TIRAULT
- M. Mickaël LAURENT à M. Eddy LOUIS-ALEXANDRE dit PETIT-FRERE
- Mme Ketty MARIE-LUCE à Mme Patricia BOCLE
- Mme Sabrina TOUYA-PILON à M. Fred Michel TIRAULT
- Mme Geneviève SUZANNE à M. Jocelyn ALCINDOR

Étaient absents (es) : - M. Daniel SAINTE-ROSE-FANCHINE
- Mme Lindsay SAINT-PIERRE

Assistaient également à la réunion :

M. Patrick FARRAUDIERE, **Directeur Général des Services**
M. Emeric BERTRAC, **Directeur de Cabinet du maire**
M. Eddy POGNON, **Directeur du Service Jeunesse & Développement Économique**
Mme Marie-Anne VARSOVIE, **Directrice de la Crèche**
Mme Emmanuelle LEANDRY, **Nouvelle Directrice de la Crèche entrant en fonction**
Mme Nathalie NIJEAN, **Directrice du CCAS**
Mme Valérie MONTLOUIS-FELICITE **Responsable du Service Secrétariat Général**
Mme Alberte MARIE-JOSEPH, **Responsable du Service Ressources Humaines**
Mme Gloria CONSTANCY, **Directrice du Service Urbanisme**
Mme Chantal GELANOR, **Assistante Secrétariat Général /Compte-Rendu PV**

L'appel terminé et le quorum atteint, le Président prie le Conseil de désigner un secrétaire de séance. **Mme Peggy FAGOUR** est désignée pour remplir cette fonction qu'elle déclare accepter.



POINT N° 1 - DISPOSITIF « TERRITOIRE ZERO CHOMEUR DE LONGUE DUREE »

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés et deux abstentions (Annie GROS-DUBOIS et Olivier BERRISON) :

- **APPROUVE** l'adhésion de la ville au dispositif « Territoire Zéro Chômeur Longue Durée ».

POINT N° 2 - TRANSFERT DE LA COMPETENCE PLAN LOCAL D'URBANISME A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'ESPACE SUD MARTINIQUE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **S'OPPOSE** au transfert de la compétence Plan Local d'Urbanisme à la Communauté d'Agglomération de l'Espace Sud Martinique et demande au conseil communautaire de prendre acte de cette décision.
- **AUTORISE** le maire à signer tous les documents utiles et pièces afférentes à ce dossier.

POINT N° 3 - ETAT ANNUEL DES INDEMNITES PERÇUES PAR LES ELUS SIEGEANT AU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés et deux abstentions (Annie GROS-DUBOIS et Olivier BERRISON) :

- **PREND** acte de la présentation de l'état annuel 2020 des indemnités perçues par les élus siégeant au conseil municipal.

POINT N° 4 - ANNULATION D'UN TITRE DE RECETTE EMIS SUR L'EXERCICE 2020

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** l'annulation totale du titre de recette n°260/2020 d'un montant de 150 €.
- **PRECISE** que les crédits nécessaires pour l'ordonnancement de la dépense induite seront inscrits au compte DF673 du budget communal 2021.

POINT N° 5 - VOTE DES TAUX DE LA FISCALITE DIRECTE LOCALE 2021

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés et deux abstentions (Annie GROS-DUBOIS et Olivier BERRISON) :

- **APPROUVE** le maintien des taux des taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties au même niveau que ceux votés en 2020, soit compte tenu de la réforme :
- ✓ Taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties = 27,76% (taux communal 2020) + 19,49% (taux départemental 2020) = 47,25 %
- ✓ Taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties = 18,06 %

POINT N° 6 - REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2020

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés et deux abstentions (Annie GROS-DUBOIS et Olivier BERRISON) :

- **ARRETE** le résultat 2020 de la section de fonctionnement comme suit : excédent de 468 968,60 € auquel il convient d'ajouter la quote-part du résultat de fonctionnement 2019 reporté (+400 212,19 €), soit un total de + 869 180,79 €.
- **ARRETE** le solde d'exécution 2020 de la section d'investissement corrigé des restes à réaliser comme suit : - 663 493,52 €.
- **AFFECTE** le résultat excédentaire de la section de fonctionnement dégagé en 2020 sur le budget primitif 2021 comme suit :
 - ✓ RI1068 : Réserves - excédents de fonctionnement capitalisés = 689 180,79 €
 - ✓ RF002 : Excédent de fonctionnement reporté = 180 000,00 €

POINT N° 7 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés et deux abstentions (Annie GROS-DUBOIS et Olivier BERRISON) :

- **APPROUVE** le projet de budget primitif 2021 d'un montant de 16 047 035,04 € tel que présenté ci-dessous.

- **AUTORISE** le Maire à signer tous les actes et documents, procéder à toutes les formalités légales et contractuelles nécessaires à la mise en œuvre du présent projet.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

CHAP	LIBELLES	BP 2020	BP 2021	% Evol.
011	Charges à caractère général	1 989 517,68€	1 916 701,80€	-3,7%
012	Charges de personnel	6 409 530,00€	6 414 772,00€	+0,1%
014	Atténuations de produits	331 324,92€	334 254,00€	+0,9%
65	Autres charges de gestion	1 946 229,64€	2 094 365,00€	+7,6%
66	Charges financières	84 056,61€	75 197,87€	-10,5%
67	Charges exceptionnelles	0,00€	156 772,00€	-
022	Dépenses imprévues	5 000,00€	3 000,00€	-40,0%
TOTAL DEPENSES REELLES		10 765 658,85€	10 995 062,67€	+2,1%
023	Virement à la section d'investissement	402 000,00€	320 000,00€	-20,4%
042	Opérations d'ordre entre section	190 286,77€	239 896,33€	+26,1%
TOTAL		11 357 945,62€	11 554 959,00€	+1,7%

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

CHAP	LIBELLES	BP 2020	BP 2021	% Evol.
70	Produits des services	62 500,00€	63 697,00€	+1,9%
73	Impôts et taxes	8 015 190,00€	8 613 000,00€	+7,5%
74	Dotations et participations	2 376 948,92€	2 348 505,00€	-1,2%
75	Autres produits de gestion	23 094,51€	19 057,00€	-17,5%
013	Atténuation de charges	80 000,00€	80 000,00€	-0,0%
77	Produits exceptionnels	0,00€	700,00€	-
TOTAL DES RECETTES REELLES		10 557 733,43€	11 124 959,00€	+5,4%
042	Opération d'ordre entre section	400 000,00€	250 000,00€	-37,5%
002	Excédent antérieur reporté	400 212,19€	180 000,00€	-55,0%
TOTAL		11 357 945,62€	11 554 959,00€	+1,7%

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

CHAP	LIBELLES	BP 2020	BP 2021	% Evol.
16	Emprunts (<i>remboursement capital</i>)	462 330,52€	468 497,00€	+1,3%
20	Immobilisations incorporelles (études)	117 181,87€	142 776,07€	+21,8%
21	Immobilisations corporelles (matériels)	438 006,48€	426 068,00€	-2,7%
23	Immobilisations en cours (travaux)	2 582 142,90€	2 341 488,07€	-9,3%
26	Participations et créances rattachées	0,00€	0,00€	-
27	Autres immobilisations financières	40 560,00€	106 520,00€	+162,6%
TOTAL DES DEPENSES REELLES		3 640 221,77€	3 485 349,14€	-4,3%
040	Opérations d'ordre entre section	400 000,00€	250 000,00€	-37,5%
001	Solde d'exécution négatif reporté	322 965,00€	756 726,00€	+134,3%
TOTAL		4 363 186,77€	4 492 076,04€	+3,0%

RECETTES D'INVESTISSEMENT

CHAP	LIBELLES	BP 2020	BP 2021	% Evol.
10	Dotations, réserves et fonds divers	228 018,70€	864 170,79€	+279,0%
13	Subventions d'équipement	2 642 881,30€	2 088 008,92€	-21,0%
024	Produit cession d'immobilisations	0,00€	0,00€	-
16	Emprunt (<i>nouveau</i>)	900 000,00€	980 000,00€	+8,9%
TOTAL DES RECETTES REELLES		3 770 900,00€	3 392 179,71€	-10,0%
021	Virement de la section de fonctionnement	402 000,00€	320 000,00€	-20,4%
040	Opérations d'ordre entre section	190 286,77€	239 896,33€	+26,1%
TOTAL		4 363 186,77€	4 492 076,04€	+3,0%

TABLEAU RECAPITULATIF DU PROJET BUDGET PRIMITIF 2021

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
OPERATIONS REELLES	10 995 062,67 €	11 124 959,00 €	3 485 349,14 €	3 932 179,71 €
OPERATIONS D'ORDRE	559 896,33 €	250 000,00 €	250 000,00 €	559 896,33 €
RESULTATS REPORTES 2020	0,00 €	180 000,00 €	756 726,90 €	689 170,79 €
RESTES A REALISER 2020	0,00 €	0,00 €	752 755,90 €	845 989,28 €
TOTAL	11 554 959,00 €	11 554 959,00 €	4 492 076,04 €	4 492 076,04 €

TOTAL BUDGET PRIMITIF 2021 = 16 047 035,04 €

POINT N° 8 - INFORMATIONS DIVERSES

Annnonce des différentes informations et manifestations se déroulant sur le territoire communal :

M. Jocelyn ALINCOR :

Informe de la signature ce jour, d'un arrêté préfectoral portant mise en œuvre des mesures d'urgence à la suite d'un épisode de pollution atmosphérique.

M. le Maire :

Informe sur le démarrage des travaux de remplacement des points lumineux de la ville, opération cofinancée par le SMEM et les fonds européens dans le cadre du Programme Eclairage Public Performant.

M. Olivier BERISSON :

Informe qu'il a été saisi par un courrier d'une administrée, Mme DORVAN Héloïse, habitant le quartier la Suin concernant un problème d'évacuation des eaux d'une construction illicite se faisant en amont de son domicile et la mettant en danger.

M. le Maire :

Nous avons répondu à ce courrier et une visite a déjà été planifiée.

Mme Cynthia JACOB :

Confirme l'arrêt de la prestation de Tropiques Atrium à cause des mesures sanitaires en vigueur, et indique que les artistes spiritains n'ayant pas pu se produire sous le chapiteau installé à la place des fêtes, devraient pouvoir être programmés à l'Atrium dès le retour à la normale.

M. le Maire :

Nous avons négocié avec Manuel CESAIRE, Directeur de Tropiques Atrium afin que nos artistes spiritains ne soient pas lésés et qu'ils puissent s'exprimer sur la scène nationale à Fort de France. Des navettes seront mises à disposition pour permettre à ceux qui le souhaitent, de s'y rendre.

M. Olivier BERISSON :

Nous sommes très heureux du live via Facebook du conseil municipal qui finalement le retranscrit « in extenso ». Je tiens à dire tout de même que c'est une délibération prise entre 2008 et 2014 du conseil municipal et qui n'a pas été remise en cause par la nouvelle mandature qui l'avait institué. Une nouvelle délibération du conseil municipal serait nécessaire pour dire le contraire.

M. le Maire :

La délibération de 2008 était contraire à la loi. Nul n'est besoin d'en prendre une autre pour dire que l'on respecte la loi. La réglementation en vigueur prévoit que le procès-verbal reprend l'intégralité des débats sous forme synthétique. La loi s'applique et c'est tout. Si l'ancien maire a fait des erreurs, ça le regarde, on applique la loi.

Fin de séance : 18h14

Compte-rendu affiché en Mairie le 15 avril 2021.



